



Direction générale de l'alimentation
Service des actions sanitaires en production
primaire
Bureau de la santé des végétaux
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Instruction technique
DGAL/SASPP/2019-328
23/04/2019

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/07/2019

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA059 relative à la détection de *Elsinoë fawcettii*, *Elsinoë australis* et *Pseudocercospora angolensis* par PCR en temps réel quadruplex.

Destinataires d'exécution

DRAAF - SRAL
DAAF-Service de l'alimentation
Anses-Laboratoire de la santé des végétaux (LSV)

Résumé : Officialisation de la méthode d'analyse ANSES/LSV/MA059 relative à la détection de *Elsinoë fawcettii*, *Elsinoë australis* et *Pseudocercospora angolensis* par PCR en temps réel quadruplex.

Textes de référence : Articles R 202-2 à R202-21 du code rural et de la pêche maritime, arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Elsinoë australis Bitanc. & Jenkins et *Elsinoë fawcettii* Bitanc. & Jenkins sont des agents de gale sur agrumes listés dans l'annexe IIAI de l'arrêté du 24 mai 2006 modifié (transposition de la directive du Conseil 2000/29/CE) relative aux organismes nuisibles inconnus dans l'Union européenne et dont l'introduction et la dissémination doivent être interdites dans tous les Etats membres sous la dénomination *Elsinoë* spp. Bitanc & Jenkins Mendes.

Pseudocercospora angolensis (T. Carvalho & O. Mendes) Crous & U. Braun, agent de la cercosporiose des agrumes, est listé dans l'annexe IIAI de l'arrêté du 24 mai 2006 modifié (transposition de la directive du Conseil 2000/29/CE) relative aux organismes nuisibles inconnus dans l'Union européenne et dont l'introduction et la dissémination doivent être interdites dans tous les Etats membres sous la dénomination *Cercospora angolensis* Carv. & Mendes.

La présente note a pour objet l'officialisation de la méthode de détection de *Elsinoë fawcettii*, *Elsinoë australis* et *Pseudocercospora angolensis* par PCR en temps réel quadruplex, ANSES/LSV/MA059 version 1.

Cette méthode doit être mise en œuvre par le laboratoire national de référence, Anses Laboratoire de la Santé des Végétaux, unité de mycologie.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA059 est d'application immédiate (au 1^{er} du 3^{ème} mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1^{er} du 15^{ème} mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA059 version 1 est applicable dès la publication de cette instruction et de façon obligatoire à compter du 01/07/2019. La méthode est disponible sur le site Internet de l'Anses (<https://www.anses.fr/fr/content/méthodes-d-analyse-des-laboratoires-nationaux-de-référence-de-l-anses>).

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
Et de l'international
CVO
Loïc EVAIN